

Le recteur

Tél : 01 57 02 62 59
Mél : ce.recteur@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 15 janvier 2021

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'école

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement

(public et privé)

Objet : nouvelles mesures pour faire face à la crise sanitaire

A la suite des annonces gouvernementales du jeudi 14 janvier, je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des éléments suivants :

- L'instauration d'un couvre-feu à 18 heures sur l'ensemble du territoire national n'a pas d'incidence sur les cours qui pourront se poursuivre jusqu'à l'horaire habituel. Les transports scolaires et les transports en commun seront assurés pour permettre aux élèves et aux personnels de regagner leur domicile après 18 heures. Le couvre-feu à 18 heures n'implique donc pas l'ajustement des emplois du temps. Les personnels devront être munis d'une attestation professionnelle et de l'attestation de déplacement. Pour les élèves, seul le carnet de correspondance est nécessaire en cas de contrôle.
- Les cours d'EPS et les activités physiques et sportives scolaires et extra-scolaires en intérieur ne sont plus autorisés. Les cours d'EPS devront avoir lieu en extérieur. Les professeurs pourront également prendre en charge leurs élèves en salle de classe.
- Les lycées fonctionnant en mode hybride conserveront cette organisation jusqu'à nouvel avis.
- L'hybridation en collège demeure exceptionnelle et doit être envisagée en concertation avec les inspecteurs d'académie, directeurs des services de l'Education nationale.
- Le protocole applicable à la restauration scolaire est désormais renforcé et j'attire votre attention sur les mesures suivantes :
 - Interdiction du brassage entre classes dans le premier degré. L'utilisation d'autres locaux en cas d'impossibilité d'appliquer le protocole ainsi renforcé (salles des fêtes, gymnases...) est préconisée ;
 - Interdiction des offres alimentaires en vrac (salades bar par exemple) ;
 - Préconisation de désinfection des tables après chaque repas si possible ;
 - Mise en place de paniers repas (en alternance avec des repas chauds à la cantine) si la configuration des locaux ne permettait pas de respecter ces mesures.

Les adaptations nécessaires concernant la restauration scolaire devront être apportées en lien avec les collectivités dès la semaine prochaine en vue d'une mise en œuvre effective au plus tard le lundi 25 janvier.

- Les campagnes de dépistage dans les établissements se poursuivront et sont appelées à s'intensifier dans les semaines à venir. Une note expliquant le dispositif retenu vous sera adressée prochainement.
- Afin de contribuer à la lutte contre la propagation du virus, qui passe par une limitation stricte des déplacements et des brassages de populations, je vous demande de ne pas organiser de journées portes ouvertes en présentiel et d'organiser autant que possible vos réunions en visio-conférence. Les séances d'information, notamment sur Parcoursup, devront également se tenir en distanciel. Pour respecter les consignes de couvre-feu, les réunions au-delà de 18 heures devront être exceptionnelles.

Le maintien de l'accueil des élèves dans les écoles et les établissements et la poursuite des enseignements en présentiel nécessitent une fois encore la mobilisation de chacun.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et vous remercie à nouveau pour votre implication.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT